

PROJET PEDAGOGIQUE



ASELQO Madeleine
ÉTÉ 2019

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE 1 : « Présentation de la structure et organisation de l'équipe »

- ❖ L'Aselqo
- ❖ Le quartier Madeleine
- ❖ Organisation de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement
- ❖ Composition de l'équipe de l'ALSH
- ❖ Répartition des groupes d'âges
- ❖ Journée type

PARTIE 2 : « Présentation du cadre pédagogique »

PARTIE 3 : Nos objectifs pédagogiques

- ❖ Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances par l'expression de ses besoins et de ses émotions
- ❖ Développer la citoyenneté des enfants dans le respect de leur environnement (êtres vivants/nature)

PARTIE 4 : « Evaluation »

ANNEXES

- ❖ Projet éducatif
- ❖ Le Règlement intérieur

Introduction

Le projet pédagogique présente les objectifs pédagogiques de l'équipe en lien avec le projet éducatif de l'ASELQO.

Il est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais surtout pour l'équipe, il est un élément indispensable à sa cohésion.

Il est la référence commune à tous lors de cette période estivale, il décrit les moyens mis en place pour un accueil de qualité.

Le projet prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières du centre de loisirs.

Afin de sensibiliser les parents au projet pédagogique un affichage « simple et ludique » sera afficher à l'accueil. De plus nous leur proposerons un temps de présentation de l'équipe et du projet d'été en début du mois de juillet et du mois d'Aout.

PARTIE 1 :

Présentation de la structure et organisation de l'équipe

1- L'ASELQO

L'Aselqo (Animation Sociale Educative et de Loisirs des Quartiers d'Orléans) est une association chargée de la mise en œuvre de l'animation urbaine à l'échelle de la ville et des quartiers d'Orléans.

Cette association a pour but :

- D'organiser, gérer, animer, promouvoir toute activité d'intérêt social dans les domaines éducatifs, socioculturel et de loisirs destinés prioritairement aux Orléanais et adaptés aux besoins des habitants des quartiers ;
- De développer la concertation avec les personnes physiques et morales agissant dans les mêmes domaines d'intervention ;
- De mettre en œuvre et gérer tous les moyens (humains, matériels, financiers) nécessaires à la réalisation des activités définies ci-dessus ;
- De respecter de toutes convictions, l'association s'interdit toute activité politique ou confessionnelle.

2- Le quartier Madeleine

Le quartier Madeleine est situé à l'ouest d'Orléans. Délimité au sud par la Loire, à l'est par les mails Jean Jaurès, au nord par le faubourg St Jean et à l'ouest par la venelle Gambetta, limitrophe à la ville de St Jean de la Ruelle, il s'étend sur 149 hectares. Les institutions sont fortement concentrées autour de la place du marché et le long des mails Jean Jaurès.



composée d'immeubles.

Le quartier garde les vestiges de son passé agricole avec des venelles qui subsistent, la partie nord essentiellement composée de petites propriétés avec terrain et la partie sud proche de la Loire davantage

3- Organisation de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

<p>Nature des activités proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Activités manuelles, culturelles, scientifiques, sportives et d'expressions. - Jeux de société, grands jeux, jeux collectifs, danse et chants - Jardin pédagogique
<p>Modalités d'inscriptions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une fiche d'inscription parents et une fiche sanitaire dûment remplies et signées par les parents - Un certificat de scolarité pour les enfants de moins de 5 ans et pour les enfants scolarisés en école privée. - Une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant - L'adhésion à l'association (obligatoire et renouvelable au début de chaque année scolaire) - Droit à l'image, - Allergies (listing affiché dans le bureau du responsable de l'ALSH) <p>► <i>L'inscription des enfants à l'ALSH est réellement effective lorsque le paiement pour la période correspondante a été effectué. Le dossier doit être dûment rempli et signé par le responsable légal. Le coût de la journée ou demi-journée est fixé en fonction du quotient familial CAF ou MSA de la famille. Le paiement est préféré lors de l'inscription et obligatoire avant le premier jour de présence. Les chèques vacances et CESU (pour les - de 6 ans) sont acceptés et viennent en déduction des sommes dues.</i></p>
<p>Mineurs accueillis atteints de trouble de la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La pharmacie se trouve dans le bureau du Responsable de l'accueil de loisirs (responsable de l'ALSH, assistant sanitaire) - Discussion avec l'équipe d'animation car notre volonté sera de favoriser, le plus possible, leur intégration.

	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion avec la famille - Les possibilités d'accueil (possible si l'équipe en a les capacités et si elle est d'accord) - La fréquence de la présence de l'enfant
<p>Fonctionnement de l'équipe</p>	<p>L'équipe permet aux enfants d'évoluer dans un cadre de loisir en proposant des activités qui offrent une ouverture d'esprit à la portée de tous. Son investissement auprès des enfants est permanent elle met sa patience et sa disponibilité au service des enfants.</p> <p>➤ <u>Le responsable du centre de loisirs (« responsable d'animation ») :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédige le projet pédagogique à partir de ce qui aura été définie avec l'équipe. - Est garant de son application sur le terrain et du cadre de vie et du bon fonctionnement du centre. - Coordonne la mise en place des activités qui en découlent, encadre et accompagne l'équipe d'animation. - A un rôle de formateur et d'accompagnement auprès de son équipe d'animation (stagiaire compris) - Est Garant d'une cohésion humaine et maître d'œuvre du travail d'équipe. - Gère les relations avec les familles, les partenaires sociaux et la direction. - Gère l'aspect administratif (inscriptions, paiements, planning horaires, suivi présences...) - Est garant de la gestion budgétaire de son centre de loisirs (achats matériels, goûter, sorties de loisirs...) <p>➤ <u>L'animateur BAFA :</u></p> <p><u>5 fonctions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants - Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique - Encadrer la vie quotidienne et les temps d'animation - Participer à l'accueil et à la communication - Accompagner les publics dans leur projet

	<p><u>4 aptitudes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre et faire partager les valeurs de la république (démocratie, sociale, indivisible, laïque) - Situer son engagement éducation populaire - Construire des relations de qualité, individuelles ou collectives - Apporter une réponse aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés <p>➤ <u>Le responsable d'animation accueil</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fait partie intégrante de l'équipe - Contribue à établir ou à développer le lien avec les familles - Cogère les inscriptions et les paiements avec les responsables d'animation accueil de loisirs - Intervient en soutien pour des activités - Est au courant de tout ce qui se fait sur l'accueil de loisirs <p>➤ <u>Le responsable d'Établissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint du responsable d'animation en charge de l'accueil de loisirs - Maîtrise les données de l'organisation générale de l'ALSH - Coordonne l'organisation horaire de l'équipe - Remplace le responsable de l'ALSH en cas d'absence - Garant du fonctionnement de la vie de l'ALSH en lien avec le projet global de quartier
<p>Locaux, équipements sur le quartier</p>	<p><u>Au rez-de-chaussée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Un bureau de direction, disposant de l'infirmier</i> - <i>Le bureau du responsable d'Établissement</i> - <i>Une petite cuisine</i> - <i>Une salle polyvalente</i> - <i>Une petite salle</i> - <i>Sanitaires adaptés aux 3-11 ans</i> - <i>Un hall d'accueil</i> - <i>Une salle multisports</i> - <i>2 vestiaires</i>

	<p><u>Au sous-sol</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Salle informatique</i> <p><u>1^{er} étage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Une salle d'animation 3-5 ans avec sanitaires adaptés et lits</i> <p><u>Le Jardin Partagé d'Emmanuel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>4 parcelles attribués au centre de loisirs</i> <p>Aux alentours du centre il y a un City Parc (<i>Jeux de ballon</i>), le dojo de la Madeleine, 2 Gymnases : R. Amarger et Deniaux</p> <p>2 Parcs arborés : Anjorant et Peteau</p> <p>Et facile d'accès en TRAM : la piscine des Palais des Sports</p> <p>L'accueil de loisirs utilise toutes les salles mises à disposition par le centre d'animation pour permettre aux enfants de travailler par petits groupes sur les projets.</p>
--	--

4- Composition de l'équipe de l'ALSH

Une directrice ALSH, un adjoint, 3 animateurs titulaires du BAFA et 2 stagiaires.

5- Répartition des groupes d'âges

Cet été, les enfants seront répartis en 3 groupes d'âges :

- Les 3-5 ans
- Les 6-8 ans
- Les 9-11 ans

6- Journée type

	3-5 ans	6-8 ans	9-11 ans
8h30 - 9h30	Temps d'accueil échelonné et Rituel « bonjour » de l'animateur référent du pointage, avec répartition des enfants sur différents pôles d'activités		
9h30 - 9h45	Rangement par les enfants accompagnés des animateurs		
9h45	Rassemblement, présentation des activités et Rituel « chanson ». Répartitions des différents groupes d'activités		
10h - 11h45	Activités		
11h45-12h	Rangement, rassemblement/temps de parole sur l'activité		
12h00-12h30	Accueil des parents/départs échelonné des enfants des différents pôles		
13h30-14h00	Temps d'accueil échelonné, et Rituel « bonjour » de l'animateur référent du pointage avec répartition des enfants sur différents pôles d'activités		
14h00 -14h15	Rangement par les enfants accompagnés des animateurs		
14h00-15h00	Sieste/temps calme		
15h00-16h-15	Sieste pour les dormeurs (jusqu'à 15h45)/Activités	Activités	
16h15-16h30	Rangement avec les enfants		
16h30-17h00	Goûter + Réunion d'enfants		
17h00-17h30	Départs échelonné des enfants/ accueil des parents avec différents pôles		

PARTIE 2 :

« Présentation du cadre pédagogique »

Le centre de loisirs ASELQO Madeleine est mis en place pour répondre à un besoin de proximité. Nous avons décidé de repartir sur le projet de fonctionnement. Il est important de mettre en avant les différents temps qui constituent la journée.

Cet été, la démarche participative des enfants sera expérimentée à l'ALSH par différents moyens.

Nous avons revu les différents temps de la journée et indiqué ce que nous voulions impulser pendant l'été :

1- Sur le temps d'accueil

Moment de transition entre chez soi et le centre.

C'est un temps d'échange entre les enfants, les parents et les animateurs.

L'équipe est à l'écoute des parents et des enfants, elle propose divers ateliers libres ou semi-dirigés.

L'animateur est actif et à l'écoute de l'humeur et du rythme de l'enfant.

❖ Ce que nous voulons : Que les enfants ne soient pas livrés à eux-mêmes.

Les animateurs présents sur le temps d'accueil proposeront divers pôles d'activités calmes ou chaque enfant pourra évoluer à son rythme (puzzle, dessins, jeux de société, perles, scoubidou...) L'activité proposée sera systématiquement adaptée à l'âge des enfants.

Les enfants ont également le droit de ne rien faire, de prendre possession des lieux et s'installer à leur rythme.

Les enfants pourront naviguer dans les salles suivantes :

- Grande salle : Coin jeux
- Petite salle : Coin lecture/bricolage (perles, scoubidou...)
- Salle informatique : Coin d'expression (peinture, modelage, perles à repasser, Play mais...)

❖ La place des animateurs et du responsable :

Le Responsable ALSH ou un animateur se tiendra à l'accueil du centre, il notera la présence des enfants et sera chargé du « rituel bonjour ». Il orientera vers les animateurs présents sur le lieu d'accueil.

Il pourra noter pour transmettre aux animateurs toutes les observations importantes des parents concernant l'enfant (fatigue, santé à surveillée...)

❖ Organisation/Aménagement : L'aménagement des salles sera fait en amont par l'équipe du centre social à l'année, afin que les pôles d'animation soit mis en place dès le premier jour des vacances.

2- Sur le temps calme (Temps de repos : Sieste, relaxation, ou activités calmes.)

Un moment de détente, de relaxation, pour se décharger, se ressourcer, se poser.

❖ Ce que nous voulons :

- Un temps animé pendant lequel on fait des choses calmes. Le temps calme n'est pas non plus le silence.

- La Sieste : se déroulera dans une salle appropriée où les enfants pourront dormir.

❖ La place des animateurs : Il doit tout mettre en place pour que le calme soit respecté (musique calme, lieu et matériel approprié). Les animateurs doivent être force de proposition, être à l'écoute, créer de la relation entre enfants et animateurs, les moments de discussion, susciter la curiosité.

❖ Place des enfants : Les enfants peuvent proposer des aménagements pour ce temps. Ils ont le choix de l'activité.

❖ Organisation/Aménagement : mettre en place toutes les conditions pour que ce temps soit calme (musique calme, matériel...). Ce temps peut se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur.

La salle à l'étage sera consacrée au temps de sieste.

3- Sur les temps d'activités

C'est un temps où les animateurs proposent des activités diverses et préparées.

Ce sont des activités dirigées en lien avec le projet d'animation qui permettra à l'animateur de transmettre ses valeurs et son savoir-faire.

C'est un moment de partage, d'amusement, de créativité, de développement de l'imaginaire et de communication entre les enfants et les adultes. C'est un moment d'entraide et de vivre ensemble.

❖ Ce que nous voulons : que les enfants puissent s'épanouir, se dépenser, prendre du plaisir avec le reste du groupe.

Il y aura des temps d'activités décloisonnés afin de permettre aux enfants d'organiser leurs vacances en choisissant leur activité et d'être avec l'ami ou le membre de sa famille pas forcément du même âge.

Nous proposerons des activités diversifiées et attractives, et ferons découvrir de nouvelles activités aux enfants.

De plus nous construirons des journées avec les enfants (ils seront à l'origine d'un thème, d'un atelier...)

Attention : Optimiser la qualité à la quantité.

Aider à faire, mais ne pas faire à la place de l'enfant.

Penser à la durée de l'activité !

❖ La place des animateurs : Les animateurs préparent et testent l'activité en amont. Ils veillent au choix du matériel, et l'adaptent à l'âge de l'enfant.

Il devra accompagner les enfants dans la réalisation des projets et laisser travailler leur imaginaire. Les animateurs participent aux les activités, ils sont garants du cadre. Ils permettent à l'enfant d'aller jusqu'au bout de son activité en fonction de ses capacités, ses envies.

❖ La place des enfants : ils peuvent proposer des activités et en mener avec l'animateur qui est garant du cadre. Nous voulons qu'ils s'amuse et respectent les règles de vie.

❖ La place des familles : Les parents sont invités à participer sur des temps d'activités, des temps festifs et de partage ainsi que sur des sorties avec les enfants du centre afin de passer des moments conviviaux. Nous voulons les impliquer dans la vie du centre.

❖ Organisation/Aménagement : les animateurs devront préparer leurs activités sur leurs temps de réunion, temps d'accueil ou de goûter à tour de rôle. La salle et le matériel peuvent être installés en amont ou avec les enfants. Pour les sorties et jeux sportifs, il est important de préparer le matériel en amont et penser à les prendre lors de la sortie prévue.

4- Le temps du goûter

❖ Ce que nous voulons : Le goûter, c'est une pause détente. Après les efforts, le réconfort. Un moment d'échanges ou le calme doit s'installer.

C'est un temps d'animation. Il faudra sensibiliser les enfants sur le tri des déchets dans les poubelles et à la répartition des tâches.

❖ La place des animateurs : les animateurs devront prendre le goûter, attablés, avec les enfants.

Les animateurs proposeront des ateliers cuisine afin de favoriser les produits frais et de saison pour le goûter.

L'installation du goûter se fera avec les enfants et ainsi que la vaisselle à tour de rôle.

❖ La place des enfants : Les enfants des 3 tranches d'âges peuvent installer le goûter à tour de rôle. Les plus grands peuvent faire la vaisselle pendant que les autres participent au nettoyage et rangement.

❖ La place des familles : les familles pourront être conviées à participer à des temps de goûter.

❖ Organisation/Aménagement : Mise en place d'un planning goûter et vaisselle afin de permettre aux enfants de participer aux tâches de la vie quotidienne.

5- Sur les pique-niques

❖ Ce que nous voulons : que les enfants prennent du plaisir à manger leur pique-nique, que ce soit un moment convivial.

❖ La place des animateurs : les animateurs devront manger avec les enfants (se mettre au même niveau que les enfants) et montrer l'exemple (dans la posture) en venant avec un sandwich et une boisson non sucrée, ils devront prévoir baskets et chapeau. Vérifier le matériel à emmener sur place lors des pique-niques (matériels sportifs, etc...)

❖ Organisation/Aménagement : faire des petits groupes afin que ce moment soit le plus convivial possible, penser aux sacs poubelles pour les déchets, des petits sacs pour les cars, le sac à pharmacie, lutin avec les fiches sanitaires des enfants ainsi que la feuille de sortie. Répartition des tâches entre les animateurs.

6- Sur les réunions d'enfants

❖ Ce que nous voulons : Permettre à l'enfant par l'expression, la réflexion, l'écoute, l'échange, de participer activement à l'organisation de ses loisirs. Ce sera un moment où il pourra : choisir et programmer ses activités, évaluer sa réalisation (ce qui est fait, ce qu'il reste à faire), s'accorder sur des règles de vie, exprimer sa satisfaction ou son insatisfaction sur le déroulement de la journée.

❖ La place des enfants : Qu'ils participent à ces temps d'échanges et s'exprimer librement.

❖ La place des animateurs : L'animateur est le garant de la réussite de ce temps. Il devra donc expliquer aux enfants en quoi consiste la réunion d'enfant, son importance, préparer ce temps comme toute activité, les renseigner sur ce qui est possible, ce qui ne l'est pas, apporter des

réponses concrètes et claires, veiller à l'expression du plus grand nombre, être en proposition, donner suite à toutes les décisions prises pendant la réunion d'enfant, il ne doit pas juger.

❖ Organisation/Aménagement : La réunion d'enfant pourra être organisée dans un autre lieu que celui utilisé pour les activités de la journée. Une réunion sera prévue dans chaque groupe à la fin de l'activité.

7- Sur les réunions d'animateurs:

❖ Ce que nous voulons : La réunion a lieu tous les mardis soir. Elle est indispensable pour souder le groupe, pour motiver les différents membres et pour créer des synergies entre les différents membres de l'équipe. Pour évacuer les tensions et les incompréhensions entre membres de l'équipe. Permet de préparer les activités, les journées pique-niques et échanger sur des situations que les animateurs auraient pu rencontrer. Ce temps de réunion nous permet également de faire une évaluation du projet pédagogique et de réajuster les projets.

❖ La place des animateurs : les animateurs participent activement à ces réunions et apportent leurs connaissances et leurs savoirs. Ils peuvent échanger sur des situations rencontrées et travailler en équipe sur des activités et journées pique-niques. Ils préparent leurs activités de la semaine en amont (matériel, fourniture etc...)

❖ Place du responsable : Il est force de proposition et impulse une dynamique au sein de l'équipe. Il reprendra les objectifs définis sur le séjour afin d'en faire un point de situation chaque semaine avec l'équipe. Il doit veiller à la pérennité du groupe, être dans la bienveillance avec son équipe. Se rendre disponible et accompagner son équipe. Il anime les temps de réunion. Répondre aux besoins de l'équipe et être à l'écoute. Il assure le pilotage de tous les projets d'animation en veillant aux aspects techniques, réglementaires, financiers etc...

❖ Organisation/aménagement : Le but est que tout le monde se voit et que ce temps soit cadré mais convivial. Il pourra se faire dans différents lieux du centre.

PARTIE 3 :

Nos objectifs pédagogiques:

Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances par l'expression de ses besoins et de ses émotions

Développer la citoyenneté des enfants dans le respect de leur environnement (êtres vivants/nature)

Contexte :

Pour se construire, l'enfant a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance en se montrant disponibles et à l'écoute des besoins de chacun.

Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre. Il s'agit donc de respecter ses besoins et ses désirs, lui offrir la possibilité de s'exprimer par le jeu, de s'évader dans un espace imaginaire, de mettre en place des activités de découverte favorisant son épanouissement.

Favoriser la mise en place d'actions permettant de développer la nature, la préservation des ressources.

Apporter les connaissances aux enfants de l'importance de leur environnement...

Favoriser la mise en place d'actions permettant de développer le « vivre ensemble »

Nous sensibiliserons les enfants au savoir être et au savoir-faire afin de privilégier le « vivre ensemble » (savoir vivre ensemble, savoir être pour vivre ensemble)

Favoriser la citoyenneté : L'accueil de loisirs, espace collectif, sensibilisera l'enfant à prendre conscience de ses droits et de ses devoirs.

Il permettra également à un individu d'être reconnu comme membre d'un groupe nourrissant un projet commun qui dans une société démocratique compose le lien social.

Permettre à l'enfant de s'épanouir, se divertir en veillant à sa sécurité physique, morale et affective.

L'ALSH comme lieu de détente :

Respect des rythmes de chaque enfant

Garantir la sécurité des enfants indispensable à leur bien-être

Faire vivre à l'enfant des situations plaisantes et épanouissantes

Lieu de socialisation :

Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres

L'enfant doit évoluer dans un univers juste, l'équipe doit véhiculer des valeurs de solidarité, de partage et de justice

Favoriser les échanges entre les différents acteurs de l'ALSH (enfants, parents, animateurs...)

Mettre en avant l'accès au savoir et au savoir-faire pour tous

Développer les notions de « Vivre ensemble »

Lieu ludique

L'enfant doit percevoir l'ALSH comme un espace de jeu où la mise en place (espace, matériel, règles) doit favoriser l'initiative, doit être stimulante.

Mise en place de démarches participatives des enfants

Eviter autant que faire ce peu, toute rigidité dans les modes de fonctionnement (activités programmées), confort pour l'adulte, mais illégitime dès lors que l'enfant s'en trouve entravé dans sa faculté à prendre des initiatives.

Nos objectifs pédagogiques :

[1/ Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances par l'expression de ses besoins et de ses émotions](#)

Objectifs opérationnels :

Regrouper les enfants par intérêt pour les activités.

Expérimenter la démarche participative des enfants.

Prendre en compte le rythme de chacun en s'adaptant à chaque enfant et non pas en demandant aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à leurs besoins.

Moyens :

Proposer des activités diversifiées en autonomie sur le temps d'accueil et les temps libres (coin lecture, jeux de société, dessins, chants, petits ateliers manuels) qui permettent à l'enfant de s'installer à son rythme, et lui laisser la possibilité de ne rien faire.

Mise en place d'un support technique tel que « la fleur des activités » permettant de proposer aux enfants des activités et animations qu'ils seront libres de choisir.

Proposer la sieste et/ou une relaxation pour les enfants qui en ont besoin, ou un temps calme pour les plus grands.

2/Développer la citoyenneté des enfants dans le respect de leur environnement (êtres vivants/nature)

Objectifs opérationnels :

Expérimenter la démarche participative des enfants.

Créer des outils favorisant l'échange, la discussion entre les enfants

Moyens : Travail avec les enfants et affichage des règles de vie les informant de leurs droits et devoirs.

Ces règles peuvent évoluer notamment au cours des temps d'échange et de discussions avec les enfants.

Instaurer des temps d'échange, d'écoute entre enfants et animateurs.

Tenir compte des retours et évaluation des enfants sur les activités mises en place.

Prendre en compte les propositions des enfants lors des réunions ou dans une boîte à idée/feuilles d'expression...

Intégrer l'enfant dans les tâches courantes.

Mise en place d'activités mixtes (tous âges confondus) et de rencontres entre les différents groupes sur certaines activités (grands jeux, temps calmes) mais également avec d'autres enfants fréquentant d'autres structures, en proposant des rencontres autour de jeux, sorties communes, rencontres sportives...

Faire participer les enfants à l'aménagement et au rangement des salles et des activités, ainsi qu'au temps goûter.

PARTIE 4 :

« Evaluation »

Comme dans tout projet, il est nécessaire d'en faire son évaluation. L'évaluation est une démarche qui vise à donner de la valeur, prendre du recul, émettre un constat sur une situation, et prendre des décisions, au regard des objectifs de départ et des finalités de l'action. Evaluer c'est mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, mettre en cohérence. L'évaluation est un outil au service de la démarche de progrès qui s'inscrit dans le souci de l'amélioration continue de nos actions.

1 : satisfaisant 2 : Satisfaisant 3 : Moyen 4 : Insatisfaisant 5 : Très satisfaisant

	Intitulé	1	2	3	4	5
FONCTIONNEMENT	Le projet pédagogique a t-il été élaboré avec les animateurs ?					
	Chaque activité prévue dans le programme d'activités s'inscrit-elle dans le projet pédagogique ?					
	Comment s'est déroulée la préparation des activités ?					
	Comment s'est déroulée la gestion des temps d'accueil ?					
	Comment s'est déroulée la gestion des temps calmes ?					
	Comment se sont déroulés les temps de goûter ?					
	Comment se sont déroulés les temps de pique-niques ?					
	Comment se sont déroulés les temps de pôles activités libres ?					
	Comment se sont déroulés les temps « c'est toi qui choisit » ?					

	La transmission des informations, le lien et la communication entre l'équipe ont-ils été établi ?					
	La transmission des informations, le lien et la communication avec la famille ont-ils été établi ?					
	Les activités étaient-elles adaptées à l'âge des enfants ?					
	Le rythme des enfants a-t-il été respecté ?					
	Un aménagement des salles a-t-il été mis en place ?					
	Y a-t-il eu une répartition des tâches au sein de l'équipe ?					
ENFANTS	Les enfants ont-ils découvert de nouvelles activités ?					
	Le matériel a-t-il été mis régulièrement à disposition des enfants ?					
	Les enfants ont-ils pu avoir le choix de ne « rien faire » ?					
	Les enfants ont-ils été responsables d'une tâche à un moment de la journée ?					
	Les réunions d'enfants ont-elles été mises en place ?					
	Les enfants ont-ils pu se mélanger entre les âges lors d'activités ?					
	Les enfants ont-ils pris du plaisir (rire, sourire, partage) ?					
	Les enfants ont-ils pu proposer une ou plusieurs activités ?					
	Les enfants ont-ils eu le choix entre plusieurs activités ?					
	Les enfants se sont-ils investis dans les activités ?					

	Les enfants ont-ils participé à la mise en place et au rangement des activités ?					
FAMILLES	Les familles ont-elles échangé avec les animateurs					
	Les familles ont-elles posé des questions sur le déroulement de la journée ?					
	Les familles ont-elles participé aux sorties ?					
	Les familles ont-elles participé aux activités parents/enfants ?					
	Les familles ont-elles participé aux goûters partagés ?					
	Les familles ont-elles échangé sur leurs savoirs faire ?					
EQUIPE	Les animateurs ont-ils été à l'écoute des enfants ?					
	Les animateurs ont-ils proposé des activités innovantes ?					
	Les animateurs ont-ils pris le temps d'échanger avec les familles ?					
	Y a-t-il eu une dynamique de groupe entre les animateurs ?					
	Le repas partagé du vendredi midi a-t-il été mis en place (1 fois par mois) ?					
	Des réunions régulières (formelles ou informelles) ont-elles été effectuées pour faire des points sur l'organisation, le projet pédagogique, activités ?					
	Les animateurs se sont-ils sentis accompagnés dans leur mission ?					
	Des outils d'information ont-ils été mis en place ?					
	Les animateurs ont-ils eu le sentiments de progresser et de continuer d'apprendre ?					

	Les animateurs des différents groupes se sont-ils mélanger lors de certaines activités ?					
	Les attentes des animateurs ont-elles été comblées ?					
	Y a-t-il eu des remises en questions des animateurs ?					
	La responsable a-t-elle créée un climat de confiance ?					

ANNEXES



ACCUEILS DE LOISIRS DES ENFANTS ET DES JEUNES DE 3 A 18 ANS

PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif de l'Aselqo s'inscrit dans le cadre plus général de la politique éducative que mène la ville d'Orléans auprès du public enfance - jeunesse. Il s'appuie sur les valeurs :

- ↻ De respect des personnes quelles que soient leur origine et leurs différences
- ↻ De respect des règles de vie collective
- ↻ De respect des biens de chacun
- ↻ De respect des biens de la collectivité
- ↻ De respect de l'environnement
- ↻ De l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie

Les accueils de loisirs sont conçus comme une continuité dans le temps de l'enfant et du jeune entre la vie familiale, le temps scolaire et les autres activités des enfants.

Ils répondent à plusieurs fonctions :

- 1) Une fonction éducative, les accueils de loisirs permettent de participer à l'éducation des enfants et des jeunes au sein de la communauté éducative :
 - Education à la vie collective
 - Education à la vie quotidienne
 - Acquisition et apprentissage au travers d'activités variées
 - Etape vers l'autonomie
- 2) Une fonction liée aux vacances et aux loisirs permettant aux enfants et aux jeunes :
 - De se reposer
 - De trouver des temps de loisirs, de plaisirs et de fête
 - De choisir le plus possible leurs activités et leurs interlocuteurs
- 3) Un besoin de garde d'enfant et d'accueil des jeunes, de qualité pour les familles

Ils se basent sur des principes d'actions :

1) Modalités d'accueil :

- L'accueil est organisé de façon à assurer la sécurité physique affective et morale des enfants et des jeunes
- La relation à la famille est primordiale. Elle conditionne l'accueil des enfants et des jeunes quel que soit leur âge
- Aucun mineur ne peut être accueilli sans une inscription effectuée par la famille

2) Organisation de la vie collective :

- Elle doit être respectueuse des rythmes biologiques et des habitudes de vie des enfants et des jeunes
- Elle doit être adaptée aux tranches d'âges et aux capacités physiques et mentales de chacun
- Elle respecte les différences

3) Utilisation des espaces :

- L'aménagement de l'espace doit être conçu en adéquation avec le projet pédagogique
- Les espaces polyvalents doivent être adaptés aux exigences pédagogiques
- Doit être conforme aux cadres réglementaires et s'adapter à l'évolution de la réglementation

4) Organisation des activités :

- La notion de loisir est indissociable de la notion de plaisir
- La programmation doit être riche et diversifiée pour répondre à la variété des sources d'intérêts et des situations individuelles et collectives
- Les activités proposées doivent être généralistes, promouvoir et provoquer l'ouverture, la découverte, l'expérimentation
- Et proposer apprentissage de l'indépendance, dépaysement lors de séjours courts et de vacances dans un environnement nouveau
- La pratique sportive se situe au stade de l'initiation, de la découverte ou du loisir

5) Rôle de l'équipe :

- Un diagnostic précis précède la définition des objectifs pédagogiques
- L'accent doit être mis sur l'observation afin d'analyser en permanence la logique des objectifs pédagogiques et les réajuster en fonction de leur évaluation
- L'équipe reste la garante du projet éducatif mis en œuvre dans le projet pédagogique, et en rend compte par un bilan en fin de période auprès de l'organisateur

6) Modalités d'accès aux accueils de loisirs :

- Elles sont étudiées pour favoriser l'accès de tous par une tarification adaptée aux ressources de familles



REGLEMENT INTERIEUR

Fonctionnement

Les ALSH sont ouverts, pour les enfants de 3 à 11 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi. Les horaires du matin sont de 8h30 à 12h30 et pour l'après-midi de 13h30 à 17h30.

Un goûter est fourni l'après-midi.

L'accueil se fait de 8h30 à 9h30 et de 13h30 à 14h.

En cas d'activité exceptionnelle, sortie ou journée pique-nique, le respect de l'horaire de rendez-vous est exigé.

Responsabilité générale

L'ALSH est responsable de l'enfant dès qu'il est confié à l'animateur.

Cette responsabilité se termine dès que le parent vient chercher l'enfant auprès de l'animateur.

Un enfant ne peut quitter les lieux qu'en compagnie de son responsable légal ou d'une personne dûment mandatée par autorisation écrite des parents. Une pièce d'identité sera exigée.

L'autorisation à se rendre seul au domicile doit être mentionnée sur la fiche d'inscription.

Tout parent ou responsable légal reprenant exceptionnellement son enfant avant l'heure de sortie doit signer une décharge de responsabilité.

En dehors des horaires d'accueil, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs.

Conditions d'accueil et d'inscription

Être adhérent à l'ASELQO.

Être âgé de 3 à 11 ans. Un certificat de scolarité devra être présenté pour l'inscription des enfants de moins de 5 ans.

Remplir un dossier d'inscription.

Le dossier est pris en compte dès lors qu'il est complet :

- Fiches d'inscription et sanitaire
- Certificat de scolarité pour les moins de 5 ans
- Pièces à joindre : attestation d'assurance « responsabilité civile », notification CAF ou MSA, N° sécurité sociale, carnet de santé (les vaccins doivent être à jour).

Modalités d'inscription et de paiement

Les tarifs sont fixés chaque année par décision du Conseil Municipal et communiqués à l'ASELQO au mois de décembre.

Le prix à la journée et à la demi-journée est calculé selon le quotient familial des familles.

Le paiement est exigé lors de l'inscription soit par chèque bancaire, chèques vacances ou en espèces.

La réservation par téléphone est proscrite.

Le remboursement des absences ne se fait que sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'absences non justifiées, les journées réservées seront facturées sans prestation sociale.

Santé, hygiène

Autorisation de soins

- En cas d'accident, l'ASELQO prendra toutes mesures rendues nécessaires en fonction de l'état de l'enfant.

(Cf. dossier d'inscription et fiche sanitaire). Il sera tenu compte des informations inscrites sur la fiche sanitaire de l'enfant. Les parents ont pour obligation de signaler tout traitement ou allergie sur cette dernière.

Maladies, traitements médicamenteux

- > Les enfants ne seront pas accueillis en cas de maladie contagieuse ou de fièvre.
- > Après certaines maladies, un certificat de non contagion peut être demandé.
- > L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments à l'enfant.
- > Un protocole d'accueil spécifique peut être étudié à la demande des familles dans le cas de longue maladie ou d'allergies.
- > Poux
- > Afin d'éviter toute propagation, les enfants porteurs de poux non traités ne seront pas acceptés.

Refus

Les Responsables de l'ALSH ont la possibilité de refuser :

- Les enfants qui perturbent gravement le centre par leur comportement, leurs manquements répétés aux règles de vie collective, après avoir étudié avec la famille toutes solutions possibles
- Le non-paiement
- Le non-respect de ce règlement.

Détérioration, perte, vol d'objets personnels de valeur

L'ASELQO décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets personnels de valeur.

Assurance

- L'enfant qui fréquente l'ALSH doit bénéficier d'une assurance responsabilité civile.
- En cas d'accident au cours de l'activité, le responsable prend toutes les mesures nécessaires à la sécurité de l'enfant et se charge des déclarations réglementaires.
- Les frais d'hospitalisation et médicaux seront remboursés à la famille par leur caisse d'assurance maladie et leur mutuelle.

Conseils pratiques

Il est conseillé de marquer les vêtements de vos enfants, de vérifier qu'ils n'emportent pas d'objets de valeur, d'argent de poche, de bijoux, ou d'objets dangereux.

Privilégiez les vêtements pratiques qui laissent l'enfant jouer sans crainte et participer à des activités sportives.